

La Convention Citoyenne pour le Climat

La Convention Citoyenne pour le Climat (<https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>) est une expérience jusqu'à présent unique de participation de 150 Français de tous horizons à un projet devant servir de base à toute une série de législations destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la France. Le résultat de ce travail appelle les remarques suivantes :

- L'investissement des participants a été total et enthousiaste. Grâce aux interventions des meilleurs experts ils ont eu le sentiment de comprendre l'importance des enjeux et de faire œuvre utile.
- Le résultat est un ensemble assez remarquable de propositions couvrant presque tous les aspects du problème (à l'exception notable du nucléaire), rassemblés suivant cinq thématiques : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir.
- Quelques préoccupations paraissent sans rapport avec le climat : légalisation du cannabis, suppression du service national universel, mise en place d'impôts nouveaux.
- Le Président de la République s'est engagé à transmettre l'ensemble des propositions (à 3 exceptions près) aux Assemblées pour servir de base à l'établissement de lois.

Le texte ci-dessous fait partie de l'introduction au rapport final de 460 pages de la Convention Citoyenne pour le Climat, daté du 21 juin 2020 :

La Convention Citoyenne pour le Climat est la première expérience démocratique d'ampleur faisant appel au tirage au sort – et donc reconnaissant la capacité de citoyennes et citoyens ni spécialistes, ni militants de s'exprimer sur un sujet d'avenir majeur. Nous avons vécu ensemble, pendant 9 mois, une expérience humaine inédite et intense, qui nous a amenés à prendre conscience de l'impérieuse nécessité d'un changement profond de l'organisation de notre société et de nos façons de vivre.

...nous avons échangé librement dans la pluralité de nos opinions. Nous nous sommes nourris d'échanges avec des experts et des représentants économiques, associatifs et publics, afin d'être en capacité de rédiger des mesures concrètes, en connaissance de cause et en toute indépendance.

La Convention en conclut que :

Il apparaît inévitable de revoir nos modes de vie, nos manières de consommer, de produire et travailler, de nous déplacer, de nous loger et de nous nourrir afin de réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030.

La question essentielle est de savoir ce que le gouvernement et les assemblées vont faire de ces propositions et avec quels délais de mise en œuvre. Une première étape pourrait être d'examiner systématiquement l'impact des mesures concrètes qui sont proposées sur le système complexe que constitue notre société, sous l'angle de l'efficacité pratique, de l'absence d'effets pervers, de la conformité des résultats attendus aux objectifs affichés. Le comité Environnement s'efforcera, pour sa part, de contribuer à de telles réflexions.

Michel Bruder, président du comité Environnement